

Les bibliothèques scolaires québécoises : un avenir au conditionnel

School Libraries in Qubec : A Conditional Future

La biblioteca escolar quebequence, un futuro condicionado

Jocelyne Dion

Volume 26, numéro 2, automne 1998

Les bibliothèques à l'ère électronique dans le monde de l'éducation

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1080641ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1080641ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association canadienne d'éducation de langue française

ISSN

0849-1089 (imprimé)

1916-8659 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Dion, J. (1998). Les bibliothèques scolaires québécoises : un avenir au conditionnel. *Éducation et francophonie*, 26(2), 76–87.
<https://doi.org/10.7202/1080641ar>

Résumé de l'article

Au Québec, depuis le rapport Parent, la bibliothèque scolaire a connu un développement plutôt erratique. Aucun article de loi n'est venu encadrer à ce jour son rayonnement. La situation actuelle révélée lors d'une enquête récente reflète cet état de fait : les ressources matérielles, financières et humaines diffèrent d'un niveau à l'autre, d'une commission scolaire à une autre. De nouvelles politiques nous permettent toutefois d'espérer un avenir un peu plus prometteur. En effet, une politique de la lecture émanant du ministère de la Culture et des Communications du Québec actuellement à l'étape de publication finale viendra renforcer un énoncé de politique dans lequel le ministère de l'Éducation du Québec accorde une place prépondérante au développement de compétences transversales. L'annonce de ces politiques, liée à l'implantation des technologies de l'information et de la communication, apportera un nouveau souffle à la bibliothèque de l'école qui, de plus en plus, deviendra un lieu privilégié d'apprentissage à l'usage de l'information. Ce contexte favorisera un nouveau partenariat entre les bibliothécaires/spécialistes de l'information et le personnel enseignant. Des services nouveaux pointent déjà à l'horizon, mais sont conditionnels à la présence de personnel qualifié.

Les bibliothèques scolaires québécoises : un avenir au conditionnel

Jocelyne DION

Commission scolaire de Sainte-Thérèse, Québec, Canada

RÉSUMÉ

Au Québec, depuis le rapport Parent, la bibliothèque scolaire a connu un développement plutôt erratique. Aucun article de loi n'est venu encadrer à ce jour son rayonnement. La situation actuelle révélée lors d'une enquête récente reflète cet état de fait : les ressources matérielles, financières et humaines diffèrent d'un niveau à l'autre, d'une commission scolaire à une autre. De nouvelles politiques nous permettent toutefois d'espérer un avenir un peu plus prometteur. En effet, une politique de la lecture émanant du ministère de la Culture et des Communications du Québec actuellement à l'étape de publication finale viendra renforcer un énoncé de politique dans lequel le ministère de l'Éducation du Québec accorde une place prépondérante au développement de compétences transversales. L'annonce de ces politiques, liée à l'implantation des technologies de l'information et de la communication, apportera un nouveau souffle à la bibliothèque de l'école qui, de plus en plus, deviendra un lieu privilégié d'apprentissage à l'usage de l'information. Ce contexte favorisera un nouveau partenariat entre les bibliothécaires/spécialistes de l'information et le personnel enseignant. Des services nouveaux pointent déjà à l'horizon, mais sont conditionnels à la présence de personnel qualifié.

ABSTRACT

School Libraries in Qubec : A Conditional Future

Jocelyne DION

Commission scolaire de Sainte-Thérèse, Québec, Canada

In Quebec, ever since the Parent Report, the school library has experienced somewhat erratic development. No law has been passed to regulate its functioning. The situation today as revealed by a recent study confirms that state of events. Material, financial and human resources differ from one school level to another, and from one school board to another. New policies, however, are making it possible to hope for a more promising future. For example, a policy on reading from the Quebec ministère de la Culture et des Communications, awaiting final publication, reinforces a policy statement by which the Quebec ministère de l'Éducation assigns a preponderant weight to developing lateral competencies. The announcement of these policies, linked to the implementation of information and communication technologies, gives new life to the school library, which will become more and more a privileged place of learning how to use information. This context will favour a new partnership between librarians/information specialists and teachers. New services are already pointing to that future, but they will require qualified staff if they are to be carried out.

RESUMEN

La biblioteca escolar quebequense, un futuro condicionado

Jocelyne DION

Commission scolaire de Sainte-Thérèse, Québec, Canada

En Quebec, a partir del informe Parent, la biblioteca escolar ha conocido un desarrollo más bien errático. Ninguna ley ha venido a encuadrar su desarrollo. La situación actual, revelada por una reciente encuesta, refleja el siguiente estado de cosas: los recursos materiales, financieros y humanos difieren de un nivel a otro y de una comisión escolar a otra. Sin embargo, las nuevas políticas nos autorizan a confiar en que el futuro será mejor. Efectivamente, una Política de la Lectura emanada del Ministerio de la Cultura y de las Comunicaciones de Quebec, a punto de ser publicada, reforzará la declaración política del Ministerio de Educación de Quebec según la cual dicha institución otorga un lugar preponderante al desarrollo de competencias transversales. El anuncio de dichas políticas, ligado a la implantación de las tecnologías de la información y de la comunicación, aportará un soplo de vida a la biblioteca escolar que cada vez más se convertirán en un lugar privilegiado para aprender a utilizar la información. Éste contexto permitirá una asociación fructífera entre los bibliotecarios /especialistas de la información y los maestros y maestras.

Nuevos servicios se perfilan al horizonte pero dependen de la presencia de personal calificado.

Introduction

Les bibliothèques sont implantées dans le paysage scolaire québécois depuis de nombreuses années. La publication en 1963 du rapport Parent a en quelque sorte officialisé, au secondaire surtout, ce service avant tout pédagogique :

la bibliothèque est le centre des études et des travaux, tant des professeurs que des élèves. Pas d'enseignement secondaire satisfaisant sans une bibliothèque bien montée que des professeurs et étudiants fréquentent en commun, où ils trouvent la documentation se rapportant à leurs cours, à leurs travaux, à leurs intérêts particuliers (Québec, Commission royale d'enquête sur l'enseignement, 1963).

Pourtant, malgré les recherches mettant en évidence le lien entre la présence d'une bibliothèque scolaire et son incidence sur la réussite éducative des jeunes, on constate encore aujourd'hui de grandes disparités dans les différentes commissions scolaires sur le plan des ressources tant matérielles qu'humaines et financières. Si de nombreuses lacunes peuvent s'expliquer en partie par l'histoire, certaines nouvelles politiques gouvernementales nous permettent d'espérer un avenir plus prometteur qui devrait permettre à la bibliothèque d'assumer pleinement sa mission éducative. L'implantation des technologies de l'information et de la communication dans toutes les sphères de la société interpelle tous les éducateurs et remet en question les pratiques pédagogiques traditionnelles. C'est dans ce contexte que la bibliothèque scolaire intervient : une bibliothèque en mutation, à la fois carrefour d'information et diffuseur de la culture, mais aussi centre d'apprentissage au nouvel environnement électronique d'un vaste réseau planétaire. Pour mieux situer le lecteur, nous dresserons le portrait de la situation actuelle de nos bibliothèques scolaires, situerons la mission et les objectifs de celles-ci au regard de la réforme du curriculum et de la politique de la lecture, puis nous tenterons de dégager des perspectives de développement liées à l'implantation des technologies de l'information.

Portrait de la situation actuelle

Dans le cadre du symposium national sur l'information, l'alphabétisation et les bibliothèques scolaires au Canada en novembre 1997, le conférencier Ken Haycock a fait le point¹ sur les nombreuses recherches tant américaines que canadiennes relativement à l'impact des bibliothèques scolaires sur la réussite éducative, sur le développement des habiletés de lecture et sur l'environnement pédagogique dans l'école, particulièrement lorsque les enseignantes et les enseignants travaillent en symbiose avec l'enseignant-bibliothécaire². Selon ces recherches, les élèves apprennent plus et produisent de meilleurs travaux lorsqu'ils participent à des activités structurées de recherche en lien avec la matière étudiée. Ils développent alors des compétences à la fois disciplinaires et transversales.

Toutes ces recherches sont hélas peu connues et donc peu diffusées. Cela explique peut-être l'engagement parfois plus que frileux dans ce domaine des autorités scolaires, lesquelles ne sont pas tenues par la Loi sur l'instruction publique³ de veiller à créer des services structurés de bibliothèques dans leur milieu respectif. Les dernières statistiques mises à jour lors d'une récente enquête menée auprès de différentes écoles dans le cadre de l'élaboration de la politique de la lecture sont particulièrement instructives.

Situation générale

Ainsi, même si 92 % des écoles, tant primaires que secondaires, disposent d'une bibliothèque centrale, son utilisation exclusive est de l'ordre de 55 % au secondaire et de 38 % au primaire. Au secondaire, deux bibliothèques sur trois sont informatisées; au primaire, la proportion descend à 45 %.

Enfin, une bibliothèque sur trois possède un accès au réseau Internet (50 % au secondaire et 25 % au primaire).

Les ressources matérielles, financières et humaines

Toujours selon cette enquête, les collections se composent de 47 % de livres de recherche et de 53 % d'ouvrages de fiction. La moyenne est de 14,1 livres par élève. Près de 70 % des bibliothèques sont aussi abonnées à des périodiques (90 % au secondaire et 64 % au primaire). On constate que 37 % d'entre elles possèdent des documents audiovisuels et 41 %, des documents informatiques (logiciels et cédéroms).

-
1. K. Haycock, *Reinventing School Libraries: Alternatives, Models and Options for the Future*. Communication présentée au Forging Forward National Symposium on Information Literacy and the School Library in Canada, à Ottawa, novembre 1997.
Et plus précisément sur ce sujet, du même auteur: *What Works: Research about Teaching and Learning through the School's Library Resource Center*, Seattle, WA, Rockland Press, 1992.
 2. Appellation utilisée, au Canada anglais surtout, pour désigner les professionnels spécialistes de l'information; en France, on les appelle des documentalistes. Les deux recouvrent une même réalité, à savoir une formation en pédagogie combinée à une formation en bibliothéconomie/sciences de l'information. Au Québec, les professionnels sont désignés sous le terme de bibliothécaires ou spécialistes en moyens et techniques d'enseignement et ils n'ont pas nécessairement une formation en pédagogie.
 3. En 1989, le rapport Bouchard, intitulé *Les bibliothèques scolaires québécoises; plus que jamais...*, avait fait des recommandations en ce sens (4.5.1 et suivantes) sans qu'on y donne suite.

Les commissions scolaires ont consacré un montant de 5,29 \$ par élève en 1997 pour l'achat de livres et de périodiques, un net recul par rapport aux années 1980 si l'on considère l'inflation et la dévaluation de notre dollar. En fait, elles ont perdu 28 % de leur pouvoir d'achat depuis 1988.

La situation quant au personnel affecté à la bibliothèque est aussi symptomatique d'un manque de leadership. Ainsi, 40 % des écoles primaires confient la gestion de la bibliothèque à un parent bénévole, supervisé par la direction d'école ou par un professionnel de la commission scolaire. En fait, 80 % des écoles primaires s'appuient sur des parents bénévoles pour le fonctionnement courant de la bibliothèque. Au secondaire, la situation s'améliore quelque peu, puisque dans 76 % des écoles un technicien en documentation (58 %) ou un bibliothécaire professionnel (18 %) agit comme responsable. Le reste (24 %) des écoles secondaires confie la responsabilité de la bibliothèque à un enseignant (5,9 %), à un parent bénévole (1,4 %) ou à du personnel de soutien (17,2 %). Une autre donnée significative est le faible nombre d'heures par semaine consacrées à la bibliothèque par du personnel rémunéré, soit 47,5 heures – un employé régulier travaillant 35 heures par semaine, la moyenne des postes affectés à la bibliothèque correspond donc à un peu plus de 1,3 employé, tous types d'emplois confondus.

Les ressources affectées aux bibliothèques ont de fait une incidence à la fois sur l'offre de services et d'activités et sur la fréquentation de la bibliothèque et l'utilisation de ses ressources par les usagers. Les raisons motivant ce désintérêt, en particulier au regard de la présence de personnel qualifié, trouvent en partie leur origine dans l'histoire du Québec⁴. Contrairement au milieu anglophone, certaines lectures ont longtemps été considérées dans le milieu francophone comme une source possible de corruption des mœurs. Le développement d'un réseau de bibliothèques publiques en a été affecté pendant de longues périodes. Alors qu'aux États-Unis et au Canada anglais on a créé des bibliothèques publiques dès le milieu du XIX^e siècle, la bibliothèque municipale de Montréal a vu le jour en 1902. En fait, ce n'est qu'en 1978 que le ministre d'alors, monsieur Denis Vaugeois, élaborait un plan quinquennal qui a assuré la création et l'expansion d'un réseau de bibliothèques publiques. Malgré tous les efforts consentis, le Québec n'a jamais rattrapé le retard face aux autres provinces canadiennes en matière de bibliothèques publiques.

Cette longue tradition de méfiance face à la lecture et à la culture en général, enracinée dans l'esprit du peuple québécois, caractéristique d'une société dominée par le pouvoir religieux catholique, a influencé aussi le secteur de l'éducation⁵. Les bibliothèques scolaires subissent aussi ce lourd passé et sont toujours confrontées, comme les bibliothèques publiques, à un vide juridique : aucune reconnaissance légale du rôle de la bibliothèque dans la formation fondamentale de l'élève, absence de normes quant au financement, à l'organisation et au personnel, aucune obligation

-
4. Sur ce sujet, on lira avec intérêt deux articles très éclairants :
F. Bouthillier, *Des idéologies et une culture : la signification sociale des bibliothèques publiques*, *Documentation et bibliothèque*, 41(4), 1995, p. 205-216.
R. Savard, *Le discours sur la lecture et l'évolution des bibliothèques publiques au Québec, de 1850 à 1950*, *Argus*, 26(2), 1997, p. 19-27.
 5. Voir sur le sujet P. Inchauspé, *Comment corriger des lacunes des curriculums en matière de culture?*, dans *École et culture : des liens à tisser*, Sainte-Foy, Les Éditions de l'IQRC, 1997, p. 103-117.

faite aux commissions scolaires. Le ministère de l'Éducation n'a pas encore affirmé son leadership dans ce dossier. Certains changements majeurs, cependant, bouleverseront complètement le monde de l'enseignement et pourraient permettre aux bibliothèques d'apporter une contribution unique au renouvellement souhaité.

Des politiques nouvelles

Deux événements importants renforcent cette conviction. D'abord, un énoncé de politique éducative de la ministre de l'Éducation, intitulé *L'école, tout un programme*, vise à renouveler d'ici à 2006 l'ensemble des programmes d'études. Une politique de la lecture annoncée par le ministère de la Culture et des Communications soutiendra par la suite les bibliothèques dans leur double mission éducative et culturelle.

L'école, tout un programme

L'énoncé de politique est l'aboutissement de réflexions et de consultations dans le cadre des États généraux de l'éducation, suivis du dépôt du rapport du Groupe de travail sur la réforme du curriculum intitulé *Réaffirmer l'école*. L'énoncé redéfinit la mission de l'école – instruire, socialiser et qualifier – et propose des changements au curriculum en modifiant l'environnement éducatif. Ainsi, pour pallier les insuffisances antérieures, on accorde une importance particulière et soutenue au rehaussement du niveau culturel des programmes d'études tout en se préoccupant d'assurer aux élèves les bases de la formation continue.

Pour cela, les contenus de formation seront revus et enrichis. On a retenu cinq grands domaines d'apprentissages disciplinaires : les langues, la technologie, les sciences et les mathématiques, l'univers social, les arts et le développement personnel. S'y greffent des compétences transversales :

- les compétences intellectuelles;
- les compétences méthodologiques;
- les compétences liées aux attitudes et aux comportements (l'éducation aux médias entre dans cette catégorie);
- les compétences linguistiques.

Les compétences transversales, définies dans le «Programme des programmes», trouvent des points d'ancrage dans tous les programmes d'études. C'est donc dire que leur développement doit se faire à travers les apprentissages des différentes disciplines et être le fruit d'une préoccupation commune de tous les intervenants et intervenantes de l'école. Ces compétences doivent en définitive inspirer tout projet éducatif. Des mécanismes d'évaluation sont d'ailleurs prévus à la fin du premier cycle du secondaire, à la fois sur les compétences disciplinaires et les compétences transversales.

Même si la bibliothèque n'est pas explicitement mentionnée dans cet énoncé de politique, on peut croire sans conteste que son rôle de soutien à l'enseignement et dans la formation fondamentale de l'élève sera réaffirmé avec plus de vigueur. La politique de la lecture intervient également en ce sens.

Politique de la lecture et du livre

La maîtrise des habiletés de lecture est un fondement majeur de réussite non seulement de l'individu, mais, en définitive, de l'adaptabilité de la main-d'œuvre aux changements profonds du monde du travail et de l'économie en général. Les emplois disponibles sollicitent des travailleurs de plus en plus scolarisés et qui, de surcroît, devront se recycler plus d'une fois pour intégrer de nouveaux emplois.

La politique de la lecture s'inscrit dans ce contexte. Elle favorise l'accessibilité au livre en privilégiant le réseau des bibliothèques publiques et scolaires et en accordant des mesures particulières de soutien aux librairies. Pour contrer l'analphabétisme, elle vise à rejoindre le lecteur débutant et à développer très tôt chez lui des habitudes et des habiletés de lecture en misant sur le plaisir de lire : elle prévoit donc des budgets particuliers pour des activités d'animation et de sensibilisation. Ainsi, l'organisme Communication-Jeunesse intensifiera sa présence auprès des jeunes par l'entremise des clubs de lecture, entre autres, et la Tournée des écrivains doublera ses visites d'auteurs dans les écoles. Les technologies de l'information apporteront une contribution importante dans la mise en place de cette politique, en servant de support à la promotion de la littérature et à la mise en réseau pour le partage des informations et des expertises. Cela favorisera à coup sûr la concertation municipale et scolaire à tous les niveaux.

Les mesures envisagées pour aider les bibliothèques scolaires à améliorer l'accès aux livres et aux autres supports de l'écrit sont de deux ordres :

- enrichir les ressources documentaires par des allocations spécifiques;
- compléter et consolider l'informatisation et faciliter la mise en réseau avec l'ensemble des bibliothèques.

La politique de la lecture du ministère de la Culture et des Communications, en appui à l'énoncé de politique du ministère de l'Éducation, reconnaît donc sans équivoque l'apport de la bibliothèque dans la formation de l'élève :

Chaque école doit disposer d'une bibliothèque scolaire dont les ressources viennent compléter et soutenir les objectifs pédagogiques. [...] la bibliothèque est un lieu essentiel au sein de l'école pour assurer la qualité des services éducatifs (Ministère de la Culture et des Communications, *Le temps de lire, un art de vivre*, Québec, 1998, p.21).

Ainsi donc, les bibliothèques scolaires seront toutes informatisées et mises en réseau. Grâce à ces outils, elles offriront l'accès à une multitude de sources d'information, disponibles sur tous les supports, peu importe où elles se trouvent. Grâce à ces outils, elles seront accessibles à toute heure, de la classe ou de la maison. Cependant, l'introduction des nouvelles technologies ne devrait pas se limiter à la gestion du fonds documentaire ni à la gestion des accès à Internet, mais devrait permettre plutôt un recentrage des activités sur les services aux usagers et sur les interventions pédagogiques, en concertation avec les enseignantes et les enseignants. Telle est la mission de la bibliothèque.

Un environnement d'apprentissage stimulant

La prolifération de l'information est un phénomène réel, à tel point qu'aujourd'hui on parle de surcharge informationnelle – d'infobésité disent certains. Or, la bibliothèque de l'école reproduit en quelque sorte un monde miniaturisé de l'information dans lequel l'élève apprend à naviguer. Par son organisation et la diversité de ses ressources, informationnelles et technologiques, la bibliothèque « permet une variété d'activités d'apprentissage centrées sur la maîtrise de l'information et sur l'atteinte des objectifs prescrits par les programmes d'études » (Michaud, 1998). L'approche privilégiée par ce type d'activités s'inscrit « à la fois dans la pédagogie de la découverte et dans la pédagogie de la réussite, qu'on peut illustrer par l'affirmation "apprendre en cherchant et apprendre à chercher", souvent simultanément » (Groupe de travail des régions de Laval, des Laurentides et de Lanaudière et de la Montérégie, 1997). La bibliothèque est un lieu de construction et de structuration du savoir; elle est un instrument au service de l'élève qui lui permet d'acquérir et de développer des compétences méthodologiques, dans une perspective de formation continue. La concrétisation de ce modèle ne peut se réaliser que par un véritable partenariat entre le bibliothécaire/spécialiste de l'information et l'enseignante ou l'enseignant. Or, ce champ d'expérimentation est encore relativement vierge. Des travaux de collaboration s'amorcent graduellement. Ainsi en est-il de *Form@net*.

Partenariat et formation

Ce projet de formation en duo s'inscrit dans une démarche de compagnonnage cognitif où deux partenaires apprennent ensemble, s'entraident et, à terme, produisent des scénarios pédagogiques qui permettront à leurs élèves d'acquérir des compétences documentaires et disciplinaires. En fait, il s'agit de changer graduellement le modèle de l'enseignement de type magistral et d'engager les élèves en situation de projet. L'enseignante ou l'enseignant et les bibliothécaires jouent alors le rôle de médiateurs. Ils peuvent guider les élèves dans cette masse d'information et les aider à répondre à plusieurs de leurs questions :

- De quelle information a-t-on besoin, et pour quoi faire?
- Comment discriminer une information utile et pertinente?
- Comment et à quelles ressources accéder et comment se les approprier?

La réponse se trouve dans un apprentissage d'une méthodologie documentaire, afin que chaque élève soit en mesure de gérer et d'exploiter de façon autonome des ressources variées et sur tous les supports.

En effet, l'arrivée d'Internet amplifie le phénomène de surabondance d'information. Et, déjà, on peut identifier certaines difficultés auxquelles se heurteront les élèves :

- ambiguïté et incertitude quant au type d'information recherché;
- compréhension déficiente des outils de recherche, leurs multiples particularités et spécificités;
- stratégies de recherche inefficaces, méconnaissance de la logique booléenne;
- qualité variable de l'information et, donc, nécessité de juger de la pertinence et de la validité des sources;

- difficulté de construction et structuration de l'information liée au développement d'une pensée personnelle;
- pertes de temps, navigation sans but précis;
- respect des droits d'auteur, facilité de « copier-coller ».

Face à cette situation, il s'avère de plus en plus nécessaire de mettre en place une formation systématique à l'usage de l'information qui soit en même temps intégrée aux objectifs des programmes d'études (Bernhard, 1998).

Pour Paulette Bernhard, « il s'agit en fait de développer des habiletés dites "transversales" axées sur la résolution de problème d'information et applicables toute la vie durant » (*ibid.*).

Pour cette raison, et pour orienter les élèves, le site d'apprentissage *Chercher pour trouver* s'est vite imposé comme un incontournable. Inspiré d'une démarche en six étapes proposée par un groupe coopératif en moyens d'enseignement, et en collaboration avec le ministère de l'Éducation, il fournit à l'élève toutes sortes de pistes d'orientation dans ses recherches à la bibliothèque et sur Internet.

Chercher pour trouver et *Form@net* sont interreliés et complémentaires, le premier ayant un volet s'adressant directement aux élèves et le second, étant axé sur le travail en collaboration entre bibliothécaires/spécialistes de l'information et enseignantes et enseignants.

Nouvelles perspectives de développement

Parallèlement, d'autres services s'ajouteront peu à peu en soutien aux élèves et aux enseignantes et enseignants, et ce, conformément à la mission de la bibliothèque scolaire. On peut déjà en imaginer trois :

1. La création d'un site Web où la bibliothèque affiche ses activités et services, présente des guides et des bibliographies, permet à ses usagers d'interroger le catalogue en ligne, de réserver des documents, suggère une liste de sites, classés par thèmes ou par matières. Des bibliothèques scolaires de plusieurs pays sont déjà présentes sur Internet⁶. Au Québec, mentionnons la bibliothèque de la Polyvalente Hyacinthe-Delorme, qui a créé un consortium avec la bibliothèque municipale et celle du Collège de Saint-Hyacinthe. Toutes trois offrent à l'ensemble de la population l'accessibilité à plus de 170 000 documents.
2. L'animation d'un service de référence en ligne. Ce service existe déjà dans d'autres domaines. Ainsi, un conseiller d'orientation virtuel répond aux questions que lui transmettent les étudiantes et les étudiants par l'entremise du courrier électronique, sur le site IDClic du Collège Bois-de-Boulogne. Sans offrir de réponses toutes digérées d'avance, on peut aider les élèves à mieux cerner leur sujet, leur suggérer des pistes et des stratégies de recherche, proposer des sites de référence, orienter vers des lectures appropriées; ce service peut s'adresser autant aux élèves qu'aux enseignantes et aux enseignants qui, dans ce domaine, sont parfois bien démunis.

6. Voir le site *School Libraries on the Web: A Directory*

3. La disponibilité d'un catalogue multimédia en format HTML. Son aspect plus convivial facilitera l'interrogation et encouragera l'élève à poursuivre ses recherches, puisqu'il y naviguera comme sur Internet. Ce catalogue sera à l'image de ceux qu'on consulte sur les sites de la Bibliothèque nationale du Québec et de la Bibliothèque de la Ville de Montréal. Ce nouvel outil intégrera harmonieusement les ressources disponibles à la bibliothèque et à distance et les ressources numérisées. À l'heure où le risque de noyade s'accroît – trop d'information tue l'information –, il apportera des réponses qualitatives en nous permettant d'offrir des services de recherche personnalisés avec sélection d'informations pertinentes et validées, et ce, en fonction des besoins de chacune de nos clientèles. Il pourrait s'avérer une solution adéquate face aux problèmes liés à la censure et à la navigation erratique.

Conclusion

Bien sûr, plusieurs facteurs influenceront positivement ou négativement la transformation de nos bibliothèques scolaires. La présence de personnel qualifié nous apparaît prioritaire. Il faudra avant tout clarifier l'ambiguïté quant aux responsabilités dévolues à chacun et déterminer clairement les compétences exigées pour les différentes tâches qui se complexifient de plus en plus avec l'implantation des nouvelles technologies. Il faudra aussi veiller avec une attention toute spéciale à leur formation. À des compétences de gestion de l'information devront se combiner des compétences pédagogiques et technologiques.

Les futurs programmes d'études et les stratégies mises en place pour leur implantation pourront aussi faire une énorme différence. Pour cela, il faudra lever l'hypothèque liée à la lourdeur du régime pédagogique, qui laisse peu de temps aux enseignantes et aux enseignants pour expérimenter et implanter des activités de formation à la maîtrise de l'information, de même qu'à la rigidité des conventions collectives qui laissent peu de marge de manœuvre pour sortir du cadre actuel – nombre d'élèves par classe, minutage des périodes d'enseignement et d'encadrement, nombre de périodes par cycle, critère d'ancienneté freinant la mobilité, etc. Surtout, les enseignantes et les enseignants devront adapter et parfois même changer leurs méthodes d'enseignement. Les directrices et les directeurs devront s'affirmer comme de véritables leaders pédagogiques pour transformer leur école, une école où les élèves seront les maîtres d'œuvre de leur apprentissage et de leur réussite. Les membres du personnel des bibliothèques, dans ce contexte, pourront jouer un rôle de premier plan auprès des élèves et des enseignantes et des enseignants, à la fois comme médiateurs et formateurs, guides et initiateurs de projets.

Les débats actuels opposant les ressources imprimées aux technologies de l'information et de la communication sont de faux débats : «La bibliothèque traditionnelle avec ses rayons de volumes et ses présentoirs de revues et la bibliothèque virtuelle avec sa panoplie de ressources numérisées ne sont pas antagonistes, elles sont complémentaires» (Bibeau, 1998).

Références bibliographiques

- ASSOCIATION DU PERSONNEL DES SERVICES DOCUMENTAIRES SCOLAIRES (1991). *La bibliothèque scolaire : mission et objectifs. Document de réflexion*. Saint-Grégoire.
- ASSOCIATION DU PERSONNEL DES SERVICES DOCUMENTAIRES SCOLAIRES (1997). *La bibliothèque de l'école : tâches et compétences*. Saint-Eustache.
- BERNHARD, P. (1998). Former à l'usage de l'information au secondaire : pistes et ressources pour les formateurs. Dans *Comment informatiser l'école*, vol. 2. Montréal : École informatisée Clés en main. 14 p. + annexe.
- BERNHARD, P. (1998). *Réaction au Projet de politique de la lecture et du livre : Le temps de lire, un art de vivre*. Montréal.
- BIBEAU, R. (1998). Quand Dewey « surfe » sur le Web. La bibliothèque scolaire à l'heure d'Internet. *Revue de l'EPI*, 92.
- CLYDE, L. A. (1997). The school library as information provider: The home page. Communication présentée à la deuxième ITEC Virtual Conference, *Schooling and the Networked World*.
- GROUPE DE TRAVAIL COOPÉRATIF POUR L'EXPLOITATION DE LA BIBLIOTHÈQUE DE L'ÉCOLE SECONDAIRE (1997). *Recueil de fiches d'intervention documentaire, à l'usage des spécialistes de la documentation, selon quinze programmes d'études de l'enseignement secondaire*. Laval : Régions de Laval, des Laurentides et de Lanaudière, Direction régionale du ministère de l'Éducation.
- GROUPE DE TRAVAIL FORMÉ DE SPÉCIALISTES DE LA DOCUMENTATION DES RÉGIONS DE LAVAL, DES LAURENTIDES ET DE LANAUDIÈRE ET DE LA MONTÉRÉGIE (1997). *La recherche d'information à l'école secondaire. L'enseignant et le bibliothécaire, partenaires de l'élève*. Montréal : Ministère de l'Éducation, Direction des ressources didactiques.
- HARDY, G. (1998). *Enquête auprès des bibliothèques scolaires du Québec. Analyse descriptive*. Québec : Gouvernement du Québec, ministère de la Culture et des Communications, Direction de la recherche et de la statistique.
- MICHAUD, P. et ROCHELEAU, J. (1998). Une approche d'exploitation des ressources documentaires pour l'école informatisée. Dans *Comment informatiser l'école*, vol. 2. Montréal : École informatisée Clés en main.
- QUÉBEC. MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS (1998). *État de la situation de la lecture et du livre au Québec : document d'information pour la consultation publique sur le projet de politique de la lecture et du livre*. Québec : Gouvernement du Québec.

QUÉBEC. MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS (1998). *Le temps de lire, un art de vivre. Politique de la lecture et du livre au Québec*. Québec : Gouvernement du Québec.

QUÉBEC. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION (1997). *L'école, tout un programme. Énoncé de politique éducative*. Québec : Gouvernement du Québec.

TRUDEL, R. (1995). La bibliothèque scolaire peut-elle faire la différence pour améliorer la réussite scolaire des élèves? *Argus*, 24(2), 23-27.